BOIS-LE-ROI

CONVENTION DE DÉGRAFFITAGE

Je soussigné(e)

Demeurant

Numéro de téléphone

Agissant en tant que : ☐ Particulier ☐ Entreprise ☐ Établissement public

☐ Propriétaire ☐ Syndic/conseil syndical/bailleur

Sur le bâtiment/la propriété sise _____à Bois-le-Roi

☐ Pavillon ☐ Immeuble ☐ Autre bâtiment

☐ Atteste avoir déposé plainte auprès du commissariat de Fontainebleau le

☐ Graffiti(s) antérieur(s) à 2023.

Autorise la commune de Bois-le-Roi, par l'intermédiaire de son prestataire, à intervenir pour une opération de dégraffitage, **à condition que le graffiti soit visible et accessible depuis le domaine public, et qu'il soit situé à une hauteur inférieure à 3 mètres**.

Le demandeur a bien noté que cette intervention sera effectuée à titre gracieux par l'entreprise mandatée par la commune. Deux interventions gratuites par an sont ainsi accordées. En cas d'intervention supplémentaire sur le même bâtiment, il appartiendra au demandeur de payer directement l'entreprise qu'il aura choisie.

Le demandeur s'engage à remplir et à retourner la fiche d'intervention, permettant le suivi de la qualité de l'intervention. Il s'engage également à ne pas porter de recours contre la commune. En cas d'insatisfaction relative à l'intervention, aucun dédommagement ne sera accordé.

Fait à Bois-le-Roi, le

Pour valoir ce que de droit

Pour la commune de Bois-le-Roi

Le Maire,
David Dintilhac

Pour le particulier, entreprise…

Signature,
précédée de la mention manuscrite
« Lu et Approuvé »